**La Montardonnaise TRAIL 2018**

**REGLEMENT**

La **Montardonnaise TRAIL** est organisée par l'association Montardon d’Achille le 8 Septembre à 17h avec le soutien et le concours de la Mairie de Montardon.

Sont au programme de la **Montardonnaise Trail** 2018 :

* **La Montardonnaise trail de 12.5 km D+350**
* **La Découverte Trail ( pour son premier ) de 8 km D+130**
* **La Marche Trail de 9 km D+170**
* Le parcours enfants de 1,2 km.

**La Montardonnaise Trail** , Découverte et la Marche sont des épreuves compétitives donnant lieu à des classements par chronométrage, elles sont ouvertes aux coureurs majeurs licenciés ou non licenciés et aux catégories d'âges suivantes (règlement FFA soit à partir de 18 ans):

Les épreuves de la Montardonnaise ne sont pas adaptées aux handisports.

La participation à la **Montardonnaise Trail** et toutes les épreuves qu'elle englobe se fait sous l'entière et exclusive responsabilité des coureurs y participant.
Par leur engagement, les participants acceptent sans réserve le présent règlement.
La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard, cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d’accident et de secours à victime. Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.
Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard lui sera remis.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Tout manquement avéré aux dispositions du présent règlement, à ces règles élémentaires de bonne conduite ou de tout avenant édité avant les épreuves pourra donner lieu à élimination.

A ce titre, le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit. Il est impératif de suivre les chemins tels qu’ils sont balisés. Le non respect de ce point du règlement mettra hors course le concurrent .

L’organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment pour raisons de sécurité ( météo, etc ….) même en cours d’épreuve.

**INSCRIPTIONS**Les inscriptions se feront en ligne via le site de Pyrénées Chrono (pas d'inscriptions papier) ou le jour de l’épreuve moyennant un surcout de 2€ au tarif indiqué :

**Montardonnaise trail :13€**

Découverte trail : 8€

Marche : 8€

Parcours enfants : gratuit

Aucune inscription ne sera validée sans règlement. Aucun dossard ne sera remis sans copie d'une licence valide ou d'un certificat médical.

Remboursement des inscriptions : il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions.

**CERTIFICAT MÉDICAL** (ARTICLE L. 231-3 DU CODE DU SPORT)

Les concurrents devront être (sauf modification de la législation) soit :

1 - Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d’une Licence Athlé Entreprise ou Athlé Santé Loisir option Running ou d’un Pass’Running délivrés par la Fédération Française d’Athlétisme ou d'une licence *COMPETITION* FFTRI, FFCO, FFPM.

2 – Titulaires d’une Licence délivrée par la *FSCF, la FSGT ou l’UFOLEP*. Dans ce cas, la mention de **non contre-indication à la pratique de la Course à pied en compétition** doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence;

3 – Titulaires d’un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l’Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou sa photocopie**.
Ce document sera conservé en original ou en copie par l’organisateur en tant que justificatif en cas d’accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Marche  : La fourniture d'un certificat médical de contre-indication de la pratique de ces activités est également obligatoire.

**DROIT D'IMAGE**De par leur participation aux différentes épreuves de la Montardonnaise Trail, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l’événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l’occasion de leur participation à l’événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
 **ASSURANCES**Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement. L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à cette licence.

 **CONTROLES**

Postes de contrôle : Plusieurs postes de contrôles seront répartis sur le parcours. Le passage par ces points de contrôle est obligatoire sous peine de disqualification. Les contrôles seront faits de façon inopinée.

**RAVITAILLEMENTS –**2 ravitaillements seront proposés sur la **Montardonnaise Trail** ( 4,5 et 8km).

1 ravitaillement sur la Découverte et la Marche ( 4,5km)
 **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**Les participants aux différentes épreuves de **la Montardonnaise Trail** s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueurs, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

**RETRAIT DE DOSSARDS**

12.5 km, 8 km et Marche : Les dossards pourront être retirés à partir de 15h30 le samedi 8 Septembre sur le site départ et d'arrivée .

**Par leur engagement, les participants acceptent sans réserve le présent règlement.**

**Douches :** Au terme de l’épreuve , les concurrents auront à leur disposition des douches à la salle polyvalente de Montardon. (proximité ligne d’arrivée )

**Récompenses :**

Tous les participants : Une boisson + dotation ( non définie ce jour )

**Montardonnaise trail :** Les 3 premiers H et F : Bons d’achat Foulées( 120 , 80 , 50 € )

**Découverte Trail :**  Les 3 premiers H et F : Bons d’achat Foulées (80 , 50 , 30 € )

**Marche :** Les 3 premiers H et F de la marche : Bons d’achat Foulées ( 60 , 40 , 20€ )

**Le club ou l’association** les 3 plus représentés au départ ( enregistrés sur Pyrénées Chrono) : ( 10 Polos personnalisables , 1 Jambon , 1 caisse de vin )

Tirage au sort ( liste des gagnants à consulter sur panneau affichage : Ligne d’arrivée )

Repas festif d’après course avec animations , inscription sur site Pyrénées chrono avant le 04 /09 /2018

Menu :

Tarif adulte : 12€ enfant : 6€

Melon –Jambon Melon

Rougaille Saucisses/Riz Jambon Blanc / Chips

Tartelette aux pommes Tartelette aux pommes

Café Coca

|  |
| --- |
| Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.Renseignements auprès des Montardon d’Achille (06.19.59.39.45- 06.28.20.05.38 -07.87.87.85.87)  |